

Polémique sur l'achat de terrains par l'Etat

Antonio Hodgers accentue la politique foncière en faveur du logement social et des coopératives. Ce qui déplaît aux professionnels

La politique foncière de l'Etat en faveur du logement social suscite la controverse. Les milieux immobiliers réclament leur part du gâteau. Ils l'ont fait savoir jeudi, en réaction aux dernières déclarations du conseiller d'Etat Antonio Hodgers. Le magistrat a tenu plus tôt une conférence de presse pour faire le bilan de son action en 2016. Il veut poursuivre l'achat de terrains en faveur des logements sociaux et des coopératives. «Contrairement à ce que certains prétendent, les besoins en logements bon marché n'ont pas diminué, au contraire, déclare le magistrat. Le nombre de demandeurs a été multiplié par trois ces dix dernières années.»

Aujourd'hui, 8000 ménages sont inscrits à l'Office du logement social. Le nombre de logements d'utilité publique (LUP) s'élève désormais à 16 000, ce qui correspond à 10% du parc de logements. L'objectif, prévu par la loi, vise 20% de LUP. Antonio Hodgers veut poursuivre l'effort en accordant des terrains aux fondations publiques qui réalisent ces LUP. Il a aussi fortement augmenté les dotations foncières aux coopératives l'année dernière, en leur octroyant des parcelles pour réaliser près de 1000 logements.

La Chambre genevoise immobilière (CGI) a réagi à ces chiffres dans un communiqué. Elle dit douter de la hausse des besoins pour des logements sociaux. En revanche, elle estime que la demande pour les PPE (appartements à vendre) est très forte et que l'offre est insuffisante. «Ce constat amène à s'interroger sur la politique massive d'acquisitions foncières des collectivités publiques, écrit Christophe Aumeunier, secrétaire général de la CGI. Nous regrettons que l'Etat se substitue ainsi aux privés.» Cette polémique s'explique aussi par les actions en cours d'Antonio Hodgers. Le magistrat a déposé des projets de loi qui visent à augmenter la part des logements contrôlés destinés à la classe moyenne dans les futurs quartiers. Il souhaite aussi s'assurer un meilleur contrôle des terrains de l'Etat dans le secteur de la Praille (PAV) en créant une fondation. Autant d'éléments qui risquent d'entraîner une réduction du gâteau pour les milieux immobiliers, ou du moins de leur marge de manœuvre.

Par ailleurs, Antonio Hodgers a fourni quelques chiffres sur les activités de son département. Depuis 2014, ses services ont produit des plans de quartier pour 900 000 m² de surface brute de plancher (SBP). Ce chiffre devrait s'élever à 1,4 million à la fin de 2017. L'objectif consiste à atteindre 2 millions de mètres carrés à la fin de la législature. **Christian Bernet**